

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 13 mars 2024

Liste des membres	2
I. Élection du nouveau président du conseil d'institut (<i>cf. annexe 1</i>) :	3
II. Approbation du compte rendu du 20 décembre 2024 :	3
III. Présentation de la feuille de route de l'Université de Limoges par Madame la Présidente (<i>cf. annexe 2</i>) :	3
IV. Proposition à la nomination du nouveau directeur-adjoint des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » et des responsables pédagogiques des sites de Guéret, Limoges et Tulle :	4
V. Désignation des personnalités extérieures du COSP (<i>cf. annexes 3 à 11</i>) :	5
VI. Point sur les ressources humaines et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Inspé de l'académie de Limoges :	5
VII. Règlement des épreuves de positionnement (<i>cf. annexe 12</i>) :	6
VIII. Présentation des fiches budgétaires des formations ouvertes en formation continue et apprentissage (<i>cf. annexes 13 et 14</i>) :	8
IX. Demande de financement pour une exposition sur l'histoire de l'EPS (<i>cf. annexe 15</i>) :	8
X. Informations diverses :	9

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	COURTOIS	Usager - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DESCAMPS	Usager - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DONZEAU	Principal-Adjoint du collège d'Arsonval – Brive-La-Gaillarde
Mme	EMIER	Usagère - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ERNAULT	Usagère - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	OBERT	IGÉSR honoraire
Mme	PERRIER-GAY	Directrice de l'école élémentaire Léon Berland - Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du Conseil d'Administration – Université de Limoges
Mme	VEILLON	Provisseure-adjointe du lycée agricole Les Vaseix – Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges – temps partagé 2 nd degré

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Responsable de site - Inspé de Guéret
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	KLOCK-FONTANILLE	Présidente – Université de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

Lors de ce conseil d'institut, les conseillers vont tout d'abord devoir élire un nouveau président, M. Pétreault n'ayant pas souhaité voir son mandat renouveler.

Le conseil accueille M. Obert, Inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, proposé par Mme la Rectrice de l'académie de Limoges pour succéder à M. Pétreault. C'est M. Obert qui, en tant que doyen d'âge, préside ce début de séance. Celle-ci commence à 14h05. Le quorum étant atteint, le conseil peut donc valablement délibérer.

M. Obert demande à ce qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse se présenter. Il informe les conseillers de la présence de nouveaux membres au sein du conseil :

- M. Blanchet, Inspecteur de l'éducation nationale (IEN) dans la circonscription Haute-Vienne 6, a été proposé par Mme la Rectrice afin de prendre la suite de M. Gratadour, doyen des IEN, qui devrait, quant à lui, intégrer le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges. M. Blanchet n'est pas présent ce jour ;

- M. Courtois, M. Descamps, Mme Emier et Mme Ernault, étudiants en Master 2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « Premier degré », ont été élus lors du scrutin des 21 et 22 février 2024 pour représenter le collège des usagers. Ils se disent très heureux de pouvoir porter la voix des étudiants au sein de cette instance. M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, les remercie de s'être mobilisés permettant ainsi la représentation de ce collège ;

- Mme Bariant, nouvelle responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, a pris son poste le 15 janvier 2024 et siège au conseil d'institut en tant qu'invitée permanente.

I. Élection du nouveau président du conseil d'institut (cf. annexe 1) :

Après s'être assuré qu'aucun autre conseiller ne souhaitait se porter candidat à la présidence du conseil d'institut, M. Obert soumet sa candidature.

Il présente brièvement son parcours. Retraité depuis trois mois, M. Obert a notamment été professeur de classe préparatoire puis Inspecteur général. Durant sa carrière, il a participé à un certain nombre de missions et à la conduite d'évaluations de réformes. Il a également été doyen du groupe « physique-chimie » pendant six ans. Il ajoute avoir présidé et co-présidé de nombreux concours de recrutement de professeurs.

À la suite de cette présentation, la candidature de M. Obert à la présidence du conseil d'institut est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Approbation du compte rendu du 20 décembre 2024 :

M. Obert, en sa qualité de nouveau président du conseil d'institut, s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 20 décembre 2023. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 20 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Présentation de la feuille de route de l'Université de Limoges par Madame la Présidente (cf. annexe 2) :

Mme Klock-Fontanille, Présidente de l'Université de Limoges, s'est engagée à venir présenter, dans chaque composante de l'Université, la feuille de route opérationnelle de la gouvernance mise en œuvre en 2024 et jusqu'à la tenue de nouvelles élections présidentielles en fin d'année (courant novembre). Elle commente le diaporama joint en annexe 2.

Elle explique que cette feuille de route a été réalisée à partir du contrat d'établissement préparé et voté par l'équipe présidentielle en février 2024. Il s'agit de fiabiliser et de stabiliser ce qui a été mis en place

depuis un an ou deux. En plus de la feuille de route stratégique de la présidence, chaque vice-président a été chargé de décliner une feuille de route opérationnelle au travers de dix axes précis. Parmi ces axes, cinq sont ceux imposés par le Ministère, les cinq autres correspondent à des axes spécifiquement travaillés par l'Université.

Mme Klock-Fontanille précise qu'un bilan sera fait mi-mai sur les engagements mis en avant par chacun des vice-présidents.

Elle ajoute que la présentation sera prochainement envoyée à l'ensemble de la communauté universitaire.

IV. Proposition à la nomination du nouveau directeur-adjoint des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » et des responsables pédagogiques des sites de Guéret, Limoges et Tulle :

Lors du conseil d'institut du 20 décembre 2023, M. Rouvellac avait présenté aux conseillers une partie de son équipe de direction. Pour rappel, les nominations de M. Joussein au poste de directeur adjoint de « la recherche et des relations internationales », de Mme Gaumet à celui de directrice adjointe du « Premier degré », de M. Devianne en tant que référent du « Premier degré », de M. Fatet comme référent des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » et de M. Rémondière en qualité de référent de la « communication » avaient été approuvées.

M. Obert informe les conseillers qu'ils vont devoir se prononcer aujourd'hui sur trois nouvelles propositions de nomination, à savoir :

✓ celle de M. Rémondière au **poste de directeur adjoint des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif »**. M. Rémondière est enseignant chercheur à l'Inspé depuis quinze ans ; il enseigne dans le Master MEEF parcours « Professeur de Sciences physiques et chimiques ». M. Rémondière a également siégé au sein du COSP de la composante.

M. Obert propose de passer au vote. La proposition de nomination de M. Rémondière au poste de directeur adjoint des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22 (*)	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'une conseillère

✓ celles concernant les **responsabilités pédagogiques des sites de Guéret et de Tulle**. M. Rouvellac explique qu'il s'agit ici de voter essentiellement des reconductions de postes, en partie liées aux délégations de signature. Ainsi :

▪ Mme Gaumet, professeure des écoles et par ailleurs directrice adjointe du « Premier degré », est proposée à la responsabilité pédagogique du site de Guéret.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

▪ M. Devianne, professeur des écoles, est, quant à lui, proposé à la responsabilité pédagogique du site de Tulle.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

M. Rouvellac précise qu'à ce jour, le poste de responsable pédagogique du site de Limoges n'est toujours pas pourvu. Il ajoute qu'un travail est actuellement en cours au niveau de la direction de l'Inspé afin de clarifier la répartition des tâches incombant à la direction adjointe, à la responsabilité de la mention et à

celle du site. Il termine sur ce point en indiquant qu'un nom devrait être proposé lors du prochain conseil d'institut.

V. Désignation des personnalités extérieures du COSP (cf. annexes 3 à 11) :

Comme ce fût le cas pour le conseil d'institut, la composition du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges a dû être renouvelée en intégralité, le mandat des conseillers arrivant à échéance.

M. Rouvellac rappelle que le COSP est composé de 32 membres dont :

- 50% représentant l'université, soit 16 membres ;
- 25% désignés par Mme la Rectrice, soit 8 membres ;
- 25% désignés par le conseil d'institut, soit 8 membres ;

Ce sont sur ces huit derniers membres que les conseillers vont devoir statuer ce jour. Sont ainsi proposées les candidatures de :

- ✓ M. Arnaud, professeur d'histoire-géographie à Isle ;
- ✓ Mme Artaud, conseillère académique recherche, développement, innovation et expérimentation (CARDIE) et responsable du Laboratoire 110bis dans l'académie de Limoges ;
- ✓ Mme Coindeau, directrice d'école d'application de l'école maternelle Condorcet à Limoges ;
- ✓ M. Coutarel, délégué académique au numérique éducatif dans l'académie de Limoges ;
- ✓ Mme Donnez, professeure de mathématiques à Limoges ;
- ✓ M. Gratadour, doyen des IEN de l'académie de Limoges ;
- ✓ Mme Lenoir, chargée de mission auprès du conseiller technique ASH dans l'académie de Limoges ;
- ✓ M. Taulou, proviseur adjoint du lycée professionnel Saint-Exupéry.

M. Obert propose aux membres du conseil un vote unique pour l'ensemble de ces propositions. Les conseillers approuvent et les candidatures des huit personnalités sont ainsi soumises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Point sur les ressources humaines et le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Inspé de l'académie de Limoges :

M. Rouvellac débute par un point sur les ressources humaines.

- **Concernant les personnels administratifs**, il rappelle que :

- deux postes vont prochainement être vacants à la maintenance en raison des départs à la retraite de M. Madelmont à Limoges et de M. Coulot à Guéret. L'Inspé a obtenu l'accord des services centraux de l'Université de Limoges pour recruter des contractuels. Le recrutement a été lancé pour le site de Limoges et le sera prochainement pour celui de Guéret. Ce dernier est un poste logé. Par conséquent, les tâches demandées seront, de fait, plus étendues.

Mme Perrier-Gay, directrice de l'école élémentaire Léon Berland à Limoges, s'interroge sur le fait de remplacer un poste de titulaire par un poste de contractuel. M. Rouvellac répond qu'il s'agit de recruter dans un premier temps un contractuel pour faire face aux nécessités de service de l'institut et dans l'attente que le poste repasse dans la campagne d'emploi.

- au service de la scolarité de l'Inspé, suite au départ de Mme Rigaud, la demande de recrutement d'un contractuel a également été acceptée par les services centraux de l'Université ;

- sur le poste d'ingénieur pédagogique, le recrutement est toujours en cours. En effet, suite à un problème de statut de la personne recrutée en décembre 2023 (surdiplômée par rapport au poste proposé), le recrutement a dû être relancé pour la rentrée. Il est actuellement ouvert aux bénéficiaires à l'obligation

d'emploi (BOE). S'il s'avérait qu'aucun candidat ne se positionne, ce poste serait alors à nouveau ouvert à la candidature, hors BOE.

Mme Boussey, professeure agrégée à l'Inspé de l'académie de Limoges, explique que le profil de ce poste est particulier. La personne recrutée sera notamment amenée à se rendre dans les classes pour filmer des étudiants en situation et à leur faire ensuite un retour sur leur positionnement en tant qu'enseignant (points positifs, points à améliorer). Le recrutement d'un enseignant sur ce poste aurait donc plus de sens. Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, évoque le profil des étudiants actuellement en formation dans les masters MEEF mention « Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) » parcours « Expertise en formation des adultes (ExFA) » et « Formation et accompagnement des enseignants (FAcE) » qui pourraient, selon elle, être des candidats intéressants pour ce poste.

- à l'accueil de l'Inspé de Limoges, Mme Balasse, agent d'accueil, a été cédésée au mois de mars 2024. Mme Balasse dépendait jusqu'alors du service logistique de l'Université ; désormais, elle dépendra de l'Inspé, tout en assurant toujours une partie logistique.

• **Concernant les postes d'enseignants**, M. Rouvellac indique que :

- l'Inspé a déjà procédé au recrutement d'un professeur des écoles sur le site de Tulle (M. Devianne) et d'un professeur agrégé de Lettres sur le site de Guéret (M. Célérier) ;

- les remplacements de M. Minjoulat-Rey et de Mme Pautal, tous deux professeurs agrégés à l'Inspé et partant à retraite en 2024, seront demandés.

Mme Hagège souhaiterait avoir des précisions au sujet du poste d'un professeur d'université avec un profil « psychologie cognitive, psychologie des apprentissages » mentionné dans le compte rendu du conseil d'institut du 20 décembre 2023 et savoir s'il est en lien avec le départ de M. Minjoulat-Rey. M. Rouvellac répond que, tout comme pour le poste de maître de conférences en « Biologie, didactique des SVT », il s'agit de projets pour le futur. Rien n'est acté à ce jour, le dialogue social n'ayant pas encore débuté au sein de la gouvernance. Il insiste sur le fait que, cette année, il s'agira seulement de remplacer les départs afin de consolider l'existant.

M. Rouvellac poursuit avec un point sur le **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM). Il explique que la direction de l'Inspé a repris le travail élaboré par l'équipe précédente. Ce CPOM se compose de trois parties ou sous-parties :

- une première partie générale rédigée par la présidence de l'Université de Limoges ;

- une seconde partie avec des informations propres à la composante, divisée en deux sous-parties dont l'une consiste en un état des lieux de ses ressources humaines et l'autre reprend et développe les items définis par l'Université.

Il précise qu'une journée de séminaire de travail a été organisée le 20 février 2024 afin de travailler, d'adapter et d'actualiser ce document. Un nouveau temps de réflexion élargi aux membres du conseil d'institut, aux enseignants, aux étudiants et aux administratifs sera prévu. Des temps de travail seront également envisagés avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH), et les instituts de recherche dont dépendent les enseignants chercheurs de l'Inspé : « Sciences Humaines et Sociales (SHS) », « Matériaux Procédés Environnement Ouvrage (IMPEO) » et l'unité mixte de recherche « XLIM ».

M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute qu'il est très probable que la réflexion menée actuellement sur le CPOM devienne caduque au regard de la réforme à venir et dont aucune information n'a encore filtré à ce jour.

M. Obert explique que le souci principal de la direction des ressources humaines est la question des viviers. Selon lui, la réforme sera un succès si ces derniers sont plus importants.

VII. Règlement des épreuves de positionnement (cf. annexe 12) :

Pour rappel, tout étudiant souhaitant candidater en première année de Master doit le faire via la plateforme nationale nommée *Mon Master* mise en place en 2023.

De plus, à l'Inspé de l'académie de Limoges, l'entrée en première année de Master MEEF mention « Premier degré » est conditionnée par une épreuve de positionnement. Celle-ci est fixée au samedi 6 avril 2024 après-midi.

Un règlement relatif à cette épreuve est établi chaque année et soumis au vote du conseil d'institut.

Mme Bariant présente aux conseillers la mise à jour de ce règlement pour la session 2024. Elle porte notamment sur :

✓ **l'actualisation des dates** (cf. article 3) qui ont été avancées par rapport à l'an dernier pour plusieurs raisons :

- au regard du calendrier *Mon Master* qui a lui-même été avancé du fait de la mise en place, cette année, d'une phase complémentaire qui se déroulera entre juin et juillet 2024 ;
- compte tenu de la disponibilité des amphithéâtres de la Faculté de Droit et de Sciences Économiques (FDSE) mis à la disposition de l'Inspé pour organiser cette épreuve ;
- de sorte que cette épreuve n'ait pas lieu, autant que faire se peut, en même temps que les autres épreuves de positionnement organisées dans d'autres Inspé en France, en particulier dans la région Nouvelle-Aquitaine ;
- au vu des dates de stage à l'étranger que doivent effectuer les étudiants de la licence 3 « Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) ».

✓ **l'actualisation de la composition de la commission d'admission** (cf. article 9) ;

✓ **des ajouts et/ou des précisions tels que :**

- la possibilité d'utiliser le permis de conduire comme pièce d'identité au même titre que la carte d'identité ou encore le passeport (cf. article 8) ;
- la mention précisant qu'aucune session de rattrapage ne sera organisée (cf. article 3) ;
- un article fixant les conditions de la mise en œuvre d'une deuxième épreuve de positionnement qui pourrait être organisée lors de la phase complémentaire, si et seulement si la totalité des places prévues par la capacité d'accueil n'ont pas été pourvues lors de la première phase et dans les conditions prévues par la plateforme *Mon Master* (cf. article 10).

Mme Bariant précise qu'en ce qui concerne le déroulement et les modalités de l'épreuve, ceux-ci restent inchangés.

À la suite de cette présentation, Mme Hagège prend la parole. Elle souhaite suggérer deux ajouts dans ce règlement. D'une part, elle demande à ce que soit précisé au niveau de l'article 6 que l'épreuve sera organisée « en présentiel uniquement », d'autre part, qu'une note soit ajoutée sur la possibilité ou non de sortie anticipée au cours de l'épreuve. Elle préconise aussi des modifications de vocabulaire qu'elle juge parfois inadapté dans ce document et évocateur d'un registre religieux. Ainsi, elle propose, par exemple, de remplacer les termes « faute » par « erreur », « mauvais » par « erroné » ou encore « il faut » par « il convient ». Elle souhaiterait aussi voir le mot « repentance » mentionné sur la grille de réponses modifié. M. Joussein, directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales, lui répond sur ce dernier point que « repentance » est le terme consacré et que s'il est possible de modifier certains mots dans le règlement, cela s'avère impossible de le faire sur les grilles de réponses.

M. Obert suggère aussi que ce règlement soit intégralement écrit au présent.

M. Valette, vice-président du conseil d'administration à l'Université de Limoges, ajoute qu'il faut que les instructions communiquées soient écrites et pas uniquement données à l'oral (cf. article 8).

M. Courtois, représentant des étudiants, se pose la question de la cohérence d'être interrogés sur des questions disciplinaires en français et en mathématiques pour intégrer le parcours « Professeur des écoles » dans la mesure où ces dernières seront ensuite travaillées durant le Master.

Mme Ernault, représentante des étudiants, ajoute que dans certains Inspé comme à Bordeaux, l'épreuve de positionnement comporte des questions sur toutes les disciplines et pas seulement sur le français et les mathématiques.

Mme Gaumet, directrice adjointe de la mention « Premier degré », répond que l'intérêt de cette épreuve réside dans le fait qu'elle sert à montrer ce qui pourrait être attendu a minima d'un professeur des écoles. Mme Perrier-Gay ajoute que la première compétence que l'on demande à un enseignant est de savoir écrire, cela est essentiel pour pouvoir communiquer avec les élèves mais aussi avec les familles. Le français et les mathématiques sont des matières fondamentales pour un professeur des écoles. M. Weil rappelle que le premier facteur de réussite au concours est la solidité des connaissances acquises en français et en mathématiques. M. Rouvellac explique, quant à lui, que cette épreuve a non seulement l'avantage d'obliger les candidats à avoir un minimum de connaissances mais aussi d'éviter l'étude d'un grand nombre de dossiers. Enfin, Mme Hagège confirme qu'un questionnaire à choix multiples permet d'obtenir un classement objectif.

M. Donzeau, principal adjoint du collège d'Arsonval à Brive, s'interroge sur les critères choisis en cas d'égalité des candidats, à savoir la prise en compte du résultat obtenu en français, puis en mathématiques et enfin la date de naissance. M. Obert explique que ce sont généralement les critères retenus lors des concours.

M. Lorenzo se demande en quoi cette épreuve est sélective et si finalement, elle présente un réel intérêt. Alors que les effectifs sont en baisse, ne contribue-t-elle pas au contraire à accentuer encore plus cette tendance puisque certains étudiants préfèrent candidater dans des académies au sein desquelles le recrutement se fait uniquement sur dossier ?

M. Obert propose de ne pas remettre en cause cette épreuve maintenant vu la proximité de la réforme à venir. Il ajoute qu'en France tous les indicateurs prouvent que les élèves français n'obtiennent pas des résultats satisfaisants en français et en mathématiques aux enquêtes nationales et internationales et que cela peut notamment être mis en relation avec la formation des professeurs des écoles.

Sous réserve d'ajustements de vocabulaire, de la prise en compte des modifications demandées dans la mesure où ces dernières sont pertinentes, du passage au présent de l'ensemble du texte et de ne pas toucher aux grilles de réponses, M. Obert propose aux conseillers de passer au vote. Le règlement de l'épreuve de positionnement pour l'entrée en Master MEEF parcours « Professeur des écoles » est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	19	Contre	0	Abstention	3
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VIII. **Présentation des fiches budgétaires des formations ouvertes en formation continue et apprentissage (cf. annexes 13 et 14) :**

M. Rouvellac rappelle que les Diplômes d'Université (DU) sont accrédités pour six ans mais que chaque année, il est possible de demander des créations, des modifications ou des suppressions de DU. Ces éventuelles demandes sont soumises au vote du conseil d'institut avant d'être votées en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) puis en Conseil d'administration (CA) de l'Université de Limoges.

Mme Bariant présente aux conseillers la fiche budgétaire de formation du DU « Formation de formateurs en yoga » qui sera mis en place à l'Inspé à la rentrée 2024 et sur laquelle ils vont devoir se prononcer. Cette formation est ouverte en formation continue ; les frais d'inscription s'élèvent à 2 400 €. Elle rappelle que les DU doivent s'autofinancer. Aussi, pour être viable, l'ouverture de ce DU est conditionné par un nombre minimum de 20 inscrits.

Mme Bariant ajoute que les membres du conseil vont aussi devoir se prononcer sur les tarifs des formations de l'Inspé ouvertes en formation continue et apprentissage. Mme Hagège note une erreur dans le document joint. En effet, il est indiqué que les parcours « Accompagnement de dynamique inclusive (ADI) » et « ExFA » de la mention MEEF « PIF » peuvent faire l'objet d'un financement par le biais du compte personnel de formation (CPF). Or, ce sont en réalité les parcours « ExFA » et « FACe » qui sont concernés par cela. Mme Hagège précise qu'une demande a été faite en ce sens pour le parcours « ADI » mais qu'à ce jour, cela n'a pas encore été rendu possible.

M. Obert propose aux conseillers de faire un vote groupé. Ces derniers acquiescent. La fiche budgétaire de formation du DU « Formation de formateurs en yoga » ainsi que les tarifs des formations de l'Inspé ouvertes en formation continue et apprentissage sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'un conseiller

IX. **Demande de financement pour une exposition sur l'histoire de l'EPS (cf. annexe 15) :**

Madame Perrot, directrice du département d'Éducation Physique et Sportive (EPS) de l'Inspé de l'académie de Limoges souhaite organiser une exposition sur l'Histoire de l'EPS à l'Inspé de l'académie de Limoges et plus précisément au sein de la Bibliothèque Universitaire (BU) du campus Condorcet. Cette exposition débiterait en septembre 2024, pour une durée de trois mois.

Pour la mise en œuvre de cette exposition, Mme Perrot sollicite une aide financière auprès de trois partenaires que sont l'Inspé, la Bibliothèque Universitaire (BU) et le département des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de la Faculté des Sciences et Techniques (FST).

Il s'agit d'une exposition appartenant à l'Association des Enseignants d'EPS (AEEPS), stockée à Paris. Celle-ci ferait l'objet d'ateliers de travail. Elle serait ouverte à tous, notamment aux collègues d'EPS,

aux enseignants chercheurs, mais aussi aux étudiants de première et de deuxième années de STAPS et aux agrégatifs.

M. Rémondière, directeur adjoint chargé des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », informe les conseillers que le coût total de ce projet s'élève à 300 €, ce qui correspond à une participation de 100 € de la part de chacun des partenaires. Il est convenu que l'Inspé verse la somme totale, la BU et le département des STAPS s'engageant à reverser leur participation à l'institut.

M. Rémondière ajoute que l'Inspé se chargera de la communication autour de cet événement et diffusera des informations à ce sujet auprès de ses différents partenaires.

La demande de financement d'une exposition sur l'Histoire de l'EPS est soumise au vote des conseillers et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20(*)	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	-------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est à nouveau modifié suite au départ d'un conseiller

X. Informations diverses :

Mme Hagège souhaite aborder le sujet de la taxe d'apprentissage. Alors que cette taxe rapporte de l'argent dans certaines composantes, elle se demande s'il ne serait pas envisageable de démarcher certaines entreprises afin que l'Inspé puisse également en bénéficier davantage. Elle ajoute que cela pourrait par ailleurs contribuer à compenser la diminution du budget alloué à l'institut par l'Université de Limoges. M. Rouvellac répond que la baisse de 11% du budget n'est pas propre à l'Inspé mais touche l'ensemble de l'Université. Il ajoute que l'idée de la taxe d'apprentissage est intéressante et qu'il faudrait voir quelles entreprises ou quels partenaires en lien avec la formation seraient susceptibles de la verser.

M. Obert remercie les conseillers pour leur accueil et leur participation à ce conseil. Il indique que les dates des prochains conseils d'institut leur seront communiquées prochainement. M. Obert clôt la séance à 16h38.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr